

# CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2014

Entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
et la Commission scolaire Marie-Victorin

## I. LE BUT DE LA CONVENTION :

Tel que prévu à l'article 459.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après « Loi »), le but de la convention de partenariat est de convenir, entre le ministre et la commission scolaire, des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire.

Le deuxième alinéa de cet article stipule que cette convention porte notamment sur les éléments suivants :

- ✓ les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre;
- ✓ les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- ✓ les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par la commission scolaire.

## II. LES RÉFÉRENCES AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE :

La convention de partenariat entre le ministre et la commission scolaire est conclue dans le cadre des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et des règlements applicables aux commissions scolaires.

Elle permet de mettre en lien la responsabilité confiée au ministre, par l'article 459 de la Loi, de veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par les commissions scolaires, avec celle confiée à la commission scolaire par l'article 207.1, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

En vertu de l'article 209.1, en préalable à la conclusion de la convention de partenariat, la commission scolaire doit inclure dans son plan stratégique des orientations stratégiques et des objectifs qui tiennent compte :

- ✓ des objectifs du plan stratégique établi par le ministre;
- ✓ des autres orientations, buts fixés et objectifs mesurables déterminés par le ministre, en application de l'article 459.2, en fonction de la situation de la commission scolaire.

## III. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA CS:

Le Plan stratégique 2008-2012 de la commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) est disponible sur son site Internet à l'adresse [http://www.csmv.qc.ca/1quoideneuf/pdf/2008-2009/plan\\_strategique.pdf](http://www.csmv.qc.ca/1quoideneuf/pdf/2008-2009/plan_strategique.pdf). Nous vous présentons, ci-après, des éléments d'information qui permettent de mieux comprendre les constats auxquels l'analyse stratégique a mené. Un lexique est disponible en annexe afin de clarifier la terminologie ou de définir les acronymes utilisés.

### Son environnement

- ◆ Situé en milieu urbain, le territoire couvre les villes de Brossard, Saint-Lambert et Longueuil (arrondissements Greenfield Park, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil).
- ◆ C'est l'une des six grandes commissions scolaires au Québec puisqu'elle accueille plus de 30 000 élèves.
- ◆ Une seule CRÉ : la CRÉ de Longueuil.
- ◆ Plusieurs activités dans le secteur de la santé : trois CLSC, deux hôpitaux et huit CHSLD.
- ◆ Présence d'acteurs majeurs sur le plan économique : Bombardier ainsi que Pratt & Whitney.
- ◆ Un aéroport en voie de devenir un lieu d'atterrissage stratégique en Montérégie (DASH-L).
- ◆ Deux cégeps d'importance : Édouard-Montpetit (et l'ÉNA) ainsi que Champlain (anglophone).
- ◆ Deux points de service universitaires (Université de Sherbrooke et Université du Québec à Montréal).

### Ses établissements

72 établissements soit :

- ◆ 48 écoles primaires, dont 3 écoles innovatrices
- ◆ 9 écoles secondaires, dont 1 école innovatrice
- ◆ 6 écoles et points de services spécialisés, dont 4 écoles à mandat régional et 1 école à mandat suprarégional
- ◆ 4 centres d'éducation des adultes
- ◆ 3 centres de formation professionnelle
- ◆ 1 point de service en milieu hospitalier

## Son offre de services

### Services éducatifs :

- ♦ Pour les clientèles particulières ne pouvant bénéficier de l'intégration en classe ordinaire, la Commission scolaire Marie-Victorin offre des écoles et points de service spécialisés adaptés à leurs besoins (handicap visuel, difficulté grave de comportement, déficience intellectuelle, etc.).
- ♦ En formation professionnelle, la CSMV dispose d'une carte d'options offrant près de 40 programmes, répartis dans trois centres, soit l'une des cartes les plus importantes au Québec.
- ♦ À l'éducation des adultes, des offres de service diversifiées sont mises en place pour répondre aux différents besoins de la clientèle.
- ♦ Au niveau du service aux entreprises et du développement international : la Commission scolaire Marie-Victorin appuie les entreprises de la région en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre, de même que dans leurs interventions au plan international.

### Services administratifs :

- ♦ La CSMV assure également la gestion des ressources humaines et financières, l'entretien des immeubles pour plus de 10 000 élèves répartis dans 48 services de garde et l'organisation du transport pour plus de 17 000 élèves.

### Ses effectifs

- ♦ 29 810 élèves à la formation générale des jeunes (au 30 septembre 2009).
- ♦ 1 953 ETP en formation professionnelle (au 30 septembre 2009), en forte croissance.
- ♦ 1 686 ETP à l'éducation des adultes (au 30 septembre 2009), en forte croissance.
- ♦ Au préscolaire et au primaire, la Commission scolaire a subi une baisse démographique de 4200 élèves entre 1998 et 2007 et une baisse de près de 3 000 élèves est conséquemment anticipée au secondaire de 2006 à 2013.

### Ses ressources humaines

- ♦ La CSMV compte environ 4 600 employés enseignants et non-enseignants (au 30 septembre 2009), faisant d'elle l'un des principaux employeurs du territoire.
- ♦ Les départs à la retraite ont engendré l'embauche près de 1 000 nouveaux employés au cours des cinq dernières années.

### Les adultes non ou peu scolarisés

- ♦ Malgré une croissance des effectifs à l'éducation des adultes, près de 3 700 jeunes de 16 à 24 ans faiblement scolarisés et sans emploi ne bénéficient pas de formation particulière à l'heure actuelle (source : à préciser). Cela représente donc un défi majeur tant pour la formation générale des adultes que pour la formation professionnelle.

### La situation socioéconomique de sa clientèle

- ♦ En 2008-2009, la proportion d'élèves du secteur « jeunes » provenant d'un milieu à indice de milieu socioéconomique (IMSE) élevé était de 22,8 % (source : données du système JADE).
- ♦ La répartition des écoles par rang décile d'IMSE (1 à 10) présente des écarts importants sur le territoire de la commission scolaire Marie-Victorin : 18 établissements ont un rang décile de 8, 9 ou 10 (soit fortement défavorisés), tandis que 15 établissements présentent un rang décile de 1, 2 ou 3 (milieux favorisés) (source : MELS, Indices de défavorisation par école – 2008-2009).
- ♦ En 2006, la CSMV se situait au 6<sup>e</sup> rang au regard de l'indice du seuil de faible revenu (ISFR), faisant d'elle l'une des plus pauvres au Québec (source : Réussite Montérégie, *Statistiques sur la persévérance et la réussite scolaires en montérégie*, Édition 2008, [http://www.reussitemonteregie.ca/documents/document\\_statistique.pdf](http://www.reussitemonteregie.ca/documents/document_statistique.pdf)).

### Sa clientèle issue de l'immigration (dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Québec)

- ♦ Au 30 septembre 2009, la clientèle issue de l'immigration représentait 35,9 % de la population scolaire en provenance de 80 pays (source : données du système JADE).
- ♦ Selon sa région de provenance et la scolarité des parents, la clientèle issue de l'immigration de première génération (13,8 % de notre clientèle totale) peut présenter plus de retard au début du cheminement scolaire. Ce retard s'étale aussi sur un plus grand nombre d'années (source : Bulletin statistique de l'éducation, Janvier 2008).

### Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

- ♦ La CSMV possède le taux le plus élevé d'élèves handicapés dans la catégorie des commissions scolaires de plus de 30 000 élèves, avec un pourcentage de 3,9 %, en croissance depuis 2000 (source : données du système GPI).
- ♦ La CSMV affiche un des plus hauts taux d'élèves ayant un plan d'intervention adapté (19,7 %) au Québec, parmi les commissions scolaires de taille comparable (source : données du système GPI et indicateurs du système AGIR).

### Concurrence<sup>1</sup>

- ♦ Sur le territoire, on dénombre dix-sept établissements d'enseignement privés.
- ♦ Au primaire, 94 % des élèves du territoire fréquentent l'école publique.
- ♦ Au secondaire, 73 % des élèves fréquentent l'école publique. Ce sont donc 27 % des élèves, qui ont généralement le plus de facilité dans leur cheminement scolaire, qui fréquentent les écoles privées du territoire. Notons qu'aucun établissement secondaire francophone public n'est présent dans la ville de Saint-Lambert, un milieu fortement favorisé.

### Situation financière<sup>2</sup>

- ♦ Budget annuel 2008-2009 de 321 000 000 \$, dont la partie la plus importante est affectée aux activités d'enseignement, de formation et de soutien à l'enseignement (79,18 %).
- ♦ Les coûts relatifs aux activités administratives à la CSMV sont inférieurs à la moyenne des commissions scolaires de taille comparable<sup>3</sup> (soit 5,16 %).
- ♦ Les sommes attribuées par élève pour les activités d'enseignement et de formation et pour les activités de soutien à l'enseignement et à la formation sont supérieures à la moyenne attribuée par les commissions scolaires de taille comparable<sup>4</sup>.
- ♦ Malgré la décroissance démographique, la situation financière est saine et le budget est en équilibre.

<sup>1</sup> Source : Plan stratégique 2008-2011 de la CSMV.

<sup>2</sup> Source : Rapport annuel 2008-2009 de la CSMV ([http://www.csmv.qc.ca/1quoideneuf/pdf/2009-2010/Rapport\\_Annuel\\_2008-2009.pdf](http://www.csmv.qc.ca/1quoideneuf/pdf/2009-2010/Rapport_Annuel_2008-2009.pdf))

<sup>3</sup> Source : MELS, Indicateurs de gestion 2007-2008 ([http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/ind\\_gestion\\_scol\\_08/Documents\\_fin/Agrege\\_strate\\_s06\\_0607.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/ind_gestion_scol_08/Documents_fin/Agrege_strate_s06_0607.pdf)).

<sup>4</sup> Source : Idem.

#### IV. CONTEXTE ET ENJEUX AU REGARD DES CINQ BUTS DE LA MINISTRE

### But ministériel 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

**Cible fixée par la ministre :** Augmenter de 13 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, soit de 61,8 % (Tableau 1A, Indicateurs MELS, année 2008) à 73 % d'ici 2020.

#### L'augmentation de la diplomation et de la qualification

##### Constats

(les données quantitatives et statistiques d'où émanent ces constats se retrouvent en annexe)

##### Diplomation et qualification

En 2008, le taux global de diplomation et de qualification au secondaire était de 61,8 % à la CSMV. La CSMV était à 8,8 points d'écart sous la moyenne provinciale en 2005 et cet écart a été réduit à 6,7 en 2008. Le taux de diplomation des garçons s'est nettement amélioré depuis 2005 alors qu'il était à 10,9 points d'écart inférieur à celui de la province, il a été réduit à 7 points (inférieur) en 2008. Celui des filles (69 %) est similaire à ce qu'il était malgré l'enregistrement d'une baisse pour les années 2006 et 2007.

Toutefois, il serait intéressant d'avoir accès à des données plus précises, qui prennent en compte les élèves arrivés au secondaire après le 30 septembre, afin de nous permettre d'identifier nos zones de performance et de vulnérabilité par établissement. En ce sens, des travaux, en collaboration avec le MELS et la société GRICS, sont actuellement en cours.

##### Sorties sans diplôme ni qualification (décrochage)

Le taux de sortie annuel sans diplôme ni qualification de la CS se situe à 30,6 % pour l'année de référence 2006-2007 (Portrait des statistiques ministérielles, Tableau 2A). Cependant, nous constatons qu'il varie de façon considérable d'un établissement à l'autre.

Actuellement, nous savons que près de la moitié des décrocheurs provient du secteur régulier alors que l'autre moitié provient du secteur de l'adaptation scolaire.

La proportion des élèves issus de l'immigration qui n'obtiennent ni diplôme ni qualification avant l'âge de 20 ans n'est généralement pas supérieure à la proportionnalité des élèves issus de l'immigration par rapport à l'ensemble des élèves. Nous observons que, dans certains milieux, ces élèves issus de l'immigration persévèrent davantage, même s'ils prennent plus de temps pour obtenir un diplôme ou une qualification (voir tableau en annexe).

Bien qu'il existe des programmes ministériels tels PACTE, DÉFIS et le programme éducatif adapté aux élèves handicapés par une déficience intellectuelle profonde, l'absence de voie qualifiante reconnue par le MELS pour les élèves handicapés lourds a un impact sur le taux de sortie sans diplôme ni qualification. Notons que les clientèles de l'école régionale du Vent-Nouveau et de l'école secondaire Monseigneur-A.-M.-Parent doivent être scolarisées jusqu'à l'âge de 21 ans, tel que prescrit, mais n'obtiendront pas de qualification.

##### Constats au regard de la clientèle issue de l'immigration :

Tel que mentionné précédemment, les élèves immigrants arrivés après la 1<sup>re</sup> secondaire n'apparaissent pas dans nos statistiques en diplomation puisqu'ils ne font pas partie d'une cohorte initiale. Toutefois, ces mêmes élèves sont considérés aux fins statistiques des sorties sans diplôme ni qualification.

Zones de performance - Diplomation	Zones de performance - Sorties sans diplôme ni qualification
Comme nous ne disposons pas de données statistiques précises sur le taux de diplomation par établissement actuellement, il serait hasardeux d'identifier des zones de performance. Des démarches sont en cours afin de pallier cette situation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• André-Laurendeau : 19 %</li> <li>• Antoine-Brossard : 13 %</li> <li>• Saint-Edmond : 12 %</li> </ul> <p>Les centres d'éducation des adultes accueillent un grand nombre d'élèves de moins de 20 ans ayant quitté le secteur des jeunes. Deux de ces centres ont même une vocation particulière pour les élèves décrocheurs âgés de 16 à 18 ans.</p>
Zones de vulnérabilité — Diplomation	Zones de vulnérabilité – Sorties sans diplôme ni qualification
<p>Bien que ces données ne soient pas disponibles, nous considérons qu'il est possible que les établissements ayant un fort taux de sortie sans diplôme ni qualification soient susceptibles d'avoir un faible taux de diplomation. Cette hypothèse demeure à valider.</p> <p>Notre taux de diplomation global étant inférieur à celui de la province, des gestes doivent être posés le plus rapidement possible afin d'améliorer la diplomation.</p> <p>Bien que les centres d'éducation des adultes accueillent un grand nombre de jeunes de moins de 20 ans, un faible pourcentage d'entre eux obtient un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérard-Filion affiche : 51 %</li> <li>• Mgr-A.-M.-Parent : 42 %</li> <li>• Jacques-Rousseau : 31 %</li> </ul> <p>Des interventions particulières seront effectuées au regard du soutien et de l'accompagnement de ces établissements.</p> <p>Quatre écoles secondaires sur neuf (soit 44,4 %) ont implanté un programme alternatif à la suspension scolaire à la suite d'un acte de violence (ou plus d'un).</p>

Résultats mesurables	
Diplomation	<b>Objectif et cible</b> : Augmenter de 5 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification global avant l'âge de 20 ans, soit de 61,8 % (Tableau 1A, Indicateurs MELS, année 2008) à 66,8 %, d'ici 2014 (diplomation de 2013).
	<b>Indicateur utilisé</b> : Parmi les élèves inscrits pour la première fois en 1 <sup>re</sup> secondaire au 30 septembre d'une année donnée dans un établissement de la Commission scolaire, proportion de ceux qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, ASP) ou une première qualification (CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT) avant l'âge de 20 ans, en formation générale des jeunes, en formation professionnelle ou en formation générale des adultes.
Sorties sans diplôme ni qualification	<b>Objectif et cible</b> : Diminuer de 6 points de pourcentage le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves inscrits, âgés de moins de 20 ans, qu'ils soient en FGJ, en FP ou en FGA, soit de 30,6 % en 2006-2007 (Tableau 2A) à 24,6 % en 2014 (sorties sans diplôme ni qualification de 2012).
	<b>Indicateur utilisé</b> : Éléves inscrits en une année donnée, en excluant les écoles spécialisées, qui : a) N'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme, ni une qualification b) Et ne sont pas inscrits, nulle part au Québec jusqu'au 31 janvier de l'année civile suivante

Moyens proposés (en lien avec les zones de vulnérabilités)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les établissements dans l'analyse de leur situation au regard de la diplomation et de la qualification de leurs élèves.</li> <li>• Accompagner les directions des établissements identifiés dans les zones de vulnérabilité à l'égard de leur supervision, avec le support des directions générales adjointes, dans la mise en œuvre des moyens visant à assurer un suivi adéquat auprès : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des élèves de 4<sup>e</sup> secondaire dont le taux d'absentéisme est élevé ;</li> <li>- des élèves qui ont atteint la 5<sup>e</sup> année du secondaire et qui ne doivent terminer que quelques cours pour l'obtention du DES ;</li> <li>- des élèves en situation de retard scolaire au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire.</li> </ul> </li> <li>• S'assurer de la mise en place des différents parcours de formation au secondaire pour toutes les clientèles.</li> <li>• Mandater le service des ressources éducatives pour accompagner les écoles primaires et secondaires dans la mise en place de moyens pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- revoir les modèles de service offerts aux élèves issus de l'immigration ;</li> <li>- offrir un service particulier aux élèves immigrants sous-scolarisés ;</li> <li>- intervenir sur les élèves ayant un retard pédagogique à leur entrée au secondaire afin de leur permettre, lorsqu'ils le peuvent, de réintégrer le profil régulier le plus rapidement possible ;</li> <li>- assurer le suivi des résultats des matières à sanction et des facteurs prédictifs de réussite ;</li> <li>- intervenir auprès des parents des classes d'accueil en collaboration avec les organismes communautaires de notre territoire.</li> </ul> </li> <li>• Mettre en place des passerelles entre la FGJ, la FP et la FGA permettant à l'élève un continuum de services et de scolarisation entre les divers secteurs d'activité.</li> <li>• Mettre en place des mesures visant à augmenter le taux de persévérance en formation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre l'accès à certains programmes de formation professionnelle en favorisant l'enseignement individualisé.</li> <li>- Ajouter des services complémentaires.</li> <li>- Assurer un meilleur encadrement pédagogique.</li> </ul> </li> </ul> <p>Afin de soutenir les établissements et leur permettre de diminuer significativement le nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves inscrits en FGJ, un accompagnement plus particulier sera accordé à ceux identifiés dans les zones de vulnérabilité, soit les suivants : Gérard-Filion, Monseigneur-A.-M.-Parent et Jacques-Rousseau. Ainsi, les efforts et les sommes consentis devront principalement viser ces établissements et être ajustés en fonction du nombre d'élèves concernés. Les mesures d'accompagnement prévues pour les établissements sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre sur pied des stratégies favorisant les passages primaire/secondaire.</li> <li>• Implanter le test de <i>Dépistage du décrochage scolaire</i> (DDS) dans les six écoles secondaires au sein desquelles l'implantation n'a pas encore eu lieu (Antoine-Brossard, Gérard-Filion, Jacques-Rousseau, Participative l'Agora, Pierre-Brosseau et Saint-Edmond).</li> <li>• Accompagner les établissements dans l'analyse de leur situation au regard du décrochage scolaire de leurs élèves.</li> <li>• Implanter un processus d'identification du profil de l'élève décrocheur (parcours de formation et autres caractéristiques).</li> <li>• Relancer systématiquement les élèves ayant cessé de fréquenter le secondaire après le 30 septembre par contact téléphonique individuel.</li> <li>• Mettre en place un comité multi-agent (direction d'établissement, enseignant, personnel de soutien, personnel professionnel, direction de service, direction générale), piloté par la Direction générale ainsi que soutenu et accompagné par Roch Chouinard, chercheur en décrochage scolaire et vice-doyen de la Faculté d'éducation de l'Université de Montréal.</li> <li>• Conclure une entente avec la CRÉ Longueuil relativement à la conciliation études-travail (limite du nombre d'heures de travail des jeunes).</li> </ul>	

L'amélioration de la réussite en français

Constats

- Multiples partenariats avec les communautés culturelles.

**Constats au regard de la clientèle issue de l'immigration** (données des systèmes JADE et GPI) :

- 35,91 % des élèves de la CSMV sont issus de l'immigration.
- 19,99 % de nos élèves ont une langue maternelle autre que le français et l'anglais.
- Au primaire, le nombre d'élèves inscrits en classe d'accueil était de 191 élèves en 2005 et de 224 en 2009, soit une augmentation de plus de 17 %.
- Au secondaire, le nombre d'élèves inscrits en classe d'accueil était de 159 en 2005 et de 190 en 2009, soit une augmentation de plus de 22 %.

**Zones de performance — Lecture**

- Au primaire (2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle)
  - Nos écoles en milieu favorisé (IMSE 1, 2, 3 et 4) présentent de meilleures performances en lecture. Malgré une présence multiethnique importante à Brossard, les résultats des écoles primaires de ce secteur sont supérieurs à ceux d'autres secteurs de la CSMV. Cela démontre clairement l'impact de l'indice de milieu économique.
- Au secondaire (5<sup>e</sup> secondaire) – Moyenne CS : 83,4 % (Données de Charlemagne, Épreuves uniques MELS, 2009)
  - Malgré la spécificité de la CSMV au regard de la proportion d'élèves issus de l'immigration et de l'ISFR (6<sup>e</sup> plus pauvre au Québec), les résultats en lecture sont comparables à ceux de la Montérégie de même qu'à ceux de la province.

**Zones de performance — Écriture**

- Au primaire (2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle)
  - Nos écoles en milieu favorisé (IMSE 1, 2, 3 et 4) présentent de meilleures performances en écriture que les autres écoles de la CSMV.
- Au secondaire (5<sup>e</sup> secondaire) – Moyenne CS : 75,5 % (Données de Charlemagne, Épreuves uniques MELS, 2009)
  - En écriture, la CSMV est à 7 points au-dessus de la moyenne montréalaise et de la province. L'école secondaire Jacques-Rousseau se situe à 8 points au-dessus des moyennes régionale et provinciale en écriture.

**Zones de vulnérabilité :**

- Au primaire (2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle)
  - À première vue, on pourrait considérer que les résultats en écriture font partie de notre zone performance puisque le taux de réussite global, au sommaire pour l'année 2008-2009, se situe à 94 % (données du système GPI). Toutefois, conscients de l'importance des résultats en français comme facteur de réussite au secondaire, nous avons poussé plus loin la réflexion. Ainsi, d'une analyse plus pointue de ces taux de réussite à la fin de la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle du primaire (bilan), il ressort que plusieurs élèves se situent dans cette strate (entre 60 et 67) et qu'ils sont nombreux à éprouver de grandes difficultés. Afin de prévenir les difficultés potentielles au secondaire, nous identifions les établissements pour lesquels une amélioration est nécessaire; c'est-à-dire présentant un taux de réussite avec le seuil considéré à 67 % puis celui du seuil de 60 % ainsi que leur rang décile d'IMSE (2008-2009).
  - Les onze établissements primaires présents dans la zone de vulnérabilité au niveau de l'écriture le sont également en lecture.
  - Les quatre écoles primaires dont l'IMSE est de 10 éprouvent des difficultés en lecture alors que deux de ces établissements n'ont pas cette vulnérabilité en écriture (Adrien-Gamache et Hubert-Perron).

**En lecture** (données du système GPI, bilan, juin 2009)

- Adrien-Gamache (66 % au lieu de 81 %) *IMSE 10*
- Bourgeois-Champagnat (43 % au lieu de 79 %) *IMSE 10*
- Carillon (71 % au lieu de 88 %) *IMSE 9*
- De Normandie (68 % au lieu de 87 %) *IMSE 6*
- D'Iberville (69 % au lieu de 84 %) *IMSE 7*
- Hubert-Perron (68 % au lieu de 85 %) *IMSE 10*
- Joseph-De Sérigny (63 % au lieu de 83 %) *IMSE 6*
- Laurent-Benoit (67 % au lieu de 80 %) *IMSE 4*
- Lionel-Groulx (72 % au lieu de 93 %) *IMSE 10*
- Monseigneur-Forget (52 % au lieu de 61 %) *IMSE 8*
- Paul-De Maricourt (64 % au lieu de 82 %) *IMSE 9*
- Sainte-Claire – Brossard (61 % au lieu de 84 %) *IMSE 8*
- Sainte-Claire – Longueuil (46 % au lieu de 93 %) *IMSE 7*

- Au secondaire (5<sup>e</sup> secondaire) – taux de réussite de l'épreuve du MELS – Moyenne CS : 83,4 % (Données de Charlemagne, 2009)
  - Trois de nos écoles secondaires, soit l'école participative l'Agora, Antoine-Brossard et Saint-Jean-Baptiste affichent des taux de réussite nettement inférieurs à nos autres écoles secondaires.

**En écriture** (données du système GPI, bilan, juin 2009)

- Bourgeois-Champagnat (36 % au lieu de 71 %) *IMSE 10*
- Carillon (63 % au lieu de 96 %) *IMSE 9*
- De Normandie (68 % au lieu de 84 %) *IMSE 6*
- D'Iberville (63 % au lieu de 83 %) *IMSE 7*
- Joseph-De Sérigny (58 % au lieu de 85 %) *IMSE 6*
- Laurent-Benoit (60 % au lieu de 91 %) *IMSE 4*
- Lionel-Groulx (62 % au lieu de 85 %) *IMSE 10*
- Monseigneur-Forget (62 % au lieu de 79 %) *IMSE 8*
- Paul-De Maricourt (45 % au lieu de 86 %) *IMSE 9*
- Sainte-Claire – Brossard (66 % au lieu de 87 %) *IMSE 8*
- Sainte-Claire – Longueuil (61 % au lieu de 96 %) *IMSE 7*

- Au secondaire (5<sup>e</sup> secondaire) – taux de réussite de l'épreuve du MELS – Moyenne CS : 75,5 % (Données de Charlemagne, 2009)
  - L'école Participative l'Agora se situe à 32 points sous la moyenne de la CS.
  - L'école Monseigneur-A.-M.-Parent se situe à 15 points sous la moyenne de la CS.
  - L'école Saint-Jean-Baptiste présente 12 points d'écart sous la moyenne de la CS.
  - L'école Antoine-Brossard se situe à 8 points sous la moyenne de la CS.

Résultats mesurables — Lecture	
Primaire	<b>Objectif et cible :</b> Augmenter de 10 points de pourcentage le taux de réussite au bilan selon un seuil de réussite considéré à 67 %, en français, 3 <sup>e</sup> cycle du primaire, volet lecture d'ici juin 2014, pour les écoles ciblées dans la zone de vulnérabilité, afin d'y diminuer le nombre d'élèves en difficulté (dont la note se situe entre 60 % et 67 %).
	<b>Indicateur utilisé :</b> Pourcentage d'élèves ayant obtenu 67 % et plus au bilan, en français, 3 <sup>e</sup> cycle du primaire, volet lecture.
Secondaire	<b>Objectif et cible :</b> Augmenter le taux de réussite global à l'épreuve de français, 5 <sup>e</sup> secondaire, volet lecture, afin qu'il soit de 2 points de pourcentage supérieur à la moyenne provinciale qui est de 83,7 % en 2009 (Données de Charlemagne, Épreuves uniques MELS), pour atteindre 85,7 % en 2014.
	<b>Indicateur utilisé :</b> Taux de réussite à l'épreuve unique de lecture de juin et août de 5 <sup>e</sup> secondaire.

Résultats mesurables — Écriture	
Primaire	<b>Objectif et cible :</b> Augmenter de 10 points de pourcentage le taux de réussite au bilan selon un seuil de réussite considéré à 67 % en français, 3 <sup>e</sup> cycle du primaire, volet écriture, d'ici 2014, pour les écoles ciblées dans la zone de vulnérabilité, afin de diminuer le nombre d'élèves en difficulté (dont la note se situe entre 60 % et 67 %).
	<b>Indicateur utilisé :</b> Pourcentage d'élèves ayant obtenu 67 % et plus au bilan, en français, 3 <sup>e</sup> cycle du primaire, volet écriture.
Secondaire	<b>Objectif et cible :</b> Augmenter de 8 points de pourcentage le taux de réussite global à l'épreuve de français, 5 <sup>e</sup> secondaire, volet lecture, soit de 75,5 % en 2009 (Données de Charlemagne, Épreuves uniques MELS) à 83,5 % en 2014.
	<b>Indicateur utilisé :</b> Taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture de juin et août de 5 <sup>e</sup> secondaire.

Moyens proposés (en lien avec les zones de non-performance)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documenter le taux de réussite global en français, aux épreuves obligatoires de lecture et d'écriture de fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire, à compter de juin 2010.</li> <li>• Adhérer au programme d'éveil à la lecture et l'écriture « Abracadabra », en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal et l'Université Concordia.</li> <li>• Cibler, dans les conventions de gestion et de réussite éducative, des objectifs mesurables pour chaque établissement identifié dans nos zones de vulnérabilité.</li> <li>• Mandater le Service des ressources éducatives pour l'accompagnement des équipes d'enseignants dans l'appropriation de stratégies d'intervention utilisant des activités universelles et ciblées.</li> <li>• Développer des outils diagnostiques et utiliser ces mêmes outils à des périodes définies au préalable, permettant ainsi une analyse sur la base de données comparables.</li> <li>• Établir des liens de collaboration entre l'équipe du programme de français du MELS et les conseillers pédagogiques en français de la Commission scolaire afin de contribuer au développement de l'expertise pour l'acquisition des compétences en lecture et en écriture chez nos élèves.</li> <li>• Ouverture d'un centre de francisation.</li> </ul>	

## But ministériel 3 : L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

### Constats

#### Constats au regard de la clientèle EHDAA :

- Six écoles et points de service spécialisés, dont quatre écoles à mandat régional et une école à mandat suprarégional.
- Absence de voie qualifiante pour les élèves handicapés, notamment les élèves avec code de difficulté 23, 24, 34 et 50, alors qu'il existe des programmes ministériels (PACTE, DÉFIS et le programme éducatif adapté aux élèves handicapés par une déficience intellectuelle profonde).
- La proportion d'élèves avec code 12, 14 ou 21 au primaire était de 4 % en 2005 et de 2,9 % en 2009. Au secondaire, cette proportion est en augmentation ; elle était de 4,6 % en 2005 et atteignait 5,4 % en 2009.
- La proportion d'élèves handicapés est en constante progression, tant au primaire qu'au secondaire. Au primaire, elle représentait 2,8 % en 2005 alors qu'elle est à 3,9 % en 2009. Au secondaire, elle était de 1,6 % en 2005 et à 4 % en 2009.
- Le taux d'obtention d'une qualification au programme FMS pour 2008-2009 est de 58 % après une première année d'implantation.
- Le taux d'élèves ayant un plan d'intervention adapté au primaire est stable à 17,2 %. Par contre, il est en croissance au secondaire. Il était de 22,7 % en 2005 et se situait à 25,9 % en 2009. Ces taux sont des estimations puisque cette information, consignée dans GPI, ne représente pas toujours la situation réelle de l'élève.
- Au primaire, pour les élèves inscrits en classe ordinaire, on dénombre 1,3 % de ces élèves en prolongation de cycle pour l'année 2009-2010, ce qui représente une légère augmentation de 0,4 point de pourcentage par rapport au taux moyen de prolongation de cycle des cinq dernières années.
- Au secondaire, pour les élèves en classe ordinaire, on dénombre 13,3 % d'élèves en prolongation du premier cycle pour l'année 2009-2010, ce qui est relativement stable puisque cela représente une variation de 0,7 point de pourcentage par rapport au taux moyen de prolongation du premier cycle des quatre dernières années, soit depuis l'implantation du nouveau pédagogique.
- Plus de 1 500 élèves de 16 à 18 ans sont inscrits dans nos centres d'éducation des adultes : environ la moitié de ces élèves présentent un problème de consommation et plus de la moitié présentent un trouble du comportement.
- À la fin de l'année 2008-2009, quelque 150 élèves en provenance de nos classes ordinaires du primaire ont fait leur entrée au secondaire en ne détenant pas les acquis de 6<sup>e</sup> année en français et en mathématique au bilan, c'est-à-dire en présentant une note inférieure à 60 %. Cela représente 5,4 % des élèves de 6<sup>e</sup> année pour ladite année.
- La proportion des élèves issus de l'immigration inscrits en classes spécialisées n'est généralement pas supérieure à la proportionnalité des élèves issus de l'immigration par rapport à l'ensemble des élèves.

#### Zones de performance :

- Les nombreux modèles mis en place au primaire traduisent la préoccupation de la politique en adaptation scolaire, soit celle de maintenir la scolarisation de l'élève dans un milieu le plus près possible de son domicile.
- Un service permettant à certains élèves TED d'obtenir le DES a été mis en place à l'école secondaire Monseigneur-A.-M.-Parent.
- Deux de nos CFER préparent des élèves handicapés au marché de l'emploi.
- Des programmes d'intégration au primaire donnent d'excellents résultats (programme AIDER, Répît-transit et classe ressource en communication).
- Au primaire, le taux d'intégration des élèves handicapés qui était de 29,8 % en 2005-2006 atteint 32,7 % en 2009-2010. Au secondaire, ce taux était de 22,1 % en 2005-2006 alors qu'il est de 15,2 % 2009-2010. La baisse au niveau secondaire est attribuable à l'ouverture de l'école régionale du Vent-Nouveau (école spécialisée).
- La CSMV s'est dotée d'un guide de gestion des dossiers d'élèves au primaire et au secondaire permettant la définition et l'application d'un référentiel commun pour la réalisation, la communication et l'accessibilité des dossiers d'élèves. Cette initiative vise notamment, à assurer des passages harmonieux et à procurer des services appropriés aux besoins de chaque élève.
- Plusieurs services ont été développés à partir de recherche-action (orthopédagogie bohémienne, répît-conseil, etc.).
- Les profils de sortie des classes d'accueil au secondaire ont été uniformisés.

#### Zones de vulnérabilité :

- Nous avons 87 classes spécialisées sans indicateur de mesure permettant d'évaluer les retombées de tels services.
- En plus des revenus générés par la déclaration de la clientèle ÉHDAA, la CSMV investit annuellement entre six et huit millions de dollars supplémentaires pour des services au bénéfice de ces élèves.
- La politique relative à l'organisation des services aux ÉHDAA ne tient pas compte des modifications apportées par les différents cadres ministériels publiés.
- Absence de continuum de services d'intégration entre le primaire et le secondaire.
- Absence de plan de formation et d'accompagnement spécifiques à certains projets en adaptation scolaire pour les intervenants.
- Absence de programme ou de guide décrivant les objectifs poursuivis pour chaque type de service spécialisé.
- Absence d'indicateurs de mesure pour étayer la réussite des projets qui permettent une intégration partielle ou totale en classe ordinaire.
- À l'analyse du classement à la sortie du primaire, nous constatons que, pour certaines écoles, davantage d'élèves sont classés en adaptation scolaire au secondaire.
- À la suite de l'analyse de 350 plans d'intervention recueillis aléatoirement aux fins d'évaluation, nous constatons des faiblesses au niveau des éléments suivants :
  - clarté des objectifs, moyens et stratégies retenues ;
  - rôles et responsabilités de chacun des acteurs pour l'atteinte des objectifs ;
  - critères de réussite et modes particuliers d'évaluation ;
  - échéancier de réalisation des interventions.

### Résultats mesurables

**Objectif et cible :** Augmenter de 10 points de pourcentage le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme du parcours de formation FMS d'ici 2014. Le taux étant de 58 % en 2009, nous souhaitons qu'il atteigne 68 % en 2014.

**Indicateur utilisé :** Taux d'élèves qui obtiennent une qualification après une année dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS).

**Objectif et cible :** Augmenter de 10 points de pourcentage le nombre d'élèves HDAA intégrés en 1<sup>re</sup> secondaire, soit de 54,1 % en 2009 à 64,1 % en 2013-2014.

**Indicateur utilisé :** Nombre d'élèves HDAA intégrés en 1<sup>re</sup> secondaire à la suite du passage primaire-secondaire (basé sur la clientèle intégrée au primaire).

**Objectif et cible :** Réduire l'écart entre les revenus générés par la clientèle ÉHDAA et les dépenses encourues par cette même clientèle afin de tenter d'atteindre l'équilibre budgétaire.

**Indicateur utilisé :** Écart entre les revenus et les dépenses pour le poste budgétaire des services destinés à la clientèle ÉHDAA au bilan financier.

**Objectif et cible :** Qualifier des élèves HDAA des centres d'éducation des adultes (*portrait à définir*).

**Indicateur utilisé :** Taux de qualification du programme en insertion socioprofessionnelle (du nombre d'inscriptions annuelles, nombre d'élèves atteignant la qualification).

**Objectif et cible :** Diminuer de 41 élèves le nombre global d'élèves décrocheurs de moins de 20 ans provenant du secteur de l'adaptation scolaire, pour voir leur nombre diminuer de 331 à 290 élèves, d'ici 2014.

**Indicateur utilisé :** Nombre d'élèves sortis sans diplôme ni qualification annuellement, par école secondaire et par secteur de provenance.

### Moyens proposés

(en lien avec les zones de non-performance)

- Réviser et mettre en place une offre de service en adaptation scolaire pour l'année scolaire 2011-2012, conséquente à l'évaluation de l'offre de service en vigueur au cours de l'année scolaire 2009-2010.
- Réviser la politique relative à l'organisation des services aux ÉHDAA afin qu'elle tienne compte des modifications apportées aux différents cadres ministériels publiés, et ce, d'ici juin 2012.
- Développer des outils permettant d'évaluer le service dispensé par les classes spécialisées, d'ici juin 2012.
- Établir la gradation des interventions entre les ressources de l'école, les services intégrateurs et la classe spécialisée.
- Définir les buts et objectifs pour répondre aux particularités de chaque clientèle en classe spécialisée.
- Analyser le taux d'élèves qui obtient une qualification au terme du parcours de formation FPT dès la première cohorte, soit dès juin 2011.
- En collaboration avec la CRÉ Longueuil, adhérer au programme *Éclair de sciences* visant à mettre en réseau des entreprises à caractère scientifique et technologique avec le milieu scolaire pour construire ou adapter des situations d'apprentissage pour les élèves. En plus de familiariser les élèves avec les emplois liés aux sciences, le programme pourrait être d'un intérêt particulier pour soutenir la motivation des garçons, tant au primaire qu'au secondaire.
- Participer à une chaire de recherche sur l'intérêt porté aux sciences en collaboration avec l'Université de Sherbrooke.
- Développer des programmes en insertion sociale et socioprofessionnelle dans un centre d'éducation des adultes afin d'offrir des voies qualifiantes en partenariat avec les organismes œuvrant dans le domaine de l'employabilité.
- Mettre en place, dans les centres d'éducation des adultes, un service de soutien pédagogique offert aux élèves ayant des besoins particuliers afin de leur permettre d'obtenir une qualification.
- Accompagner le Centre des 16-18 dans la mise en place d'un volet axé sur les arts visant à réduire le décrochage et à travailler la motivation des élèves HDAA.
- Mettre en place des services d'intégration au secondaire qui permettent une continuité et une cohérence entre le primaire et le secondaire.
- Fournir aux établissements un cadre de référence leur permettant d'intervenir efficacement auprès des élèves dyslexiques.



## But ministériel 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

### Constats

- Établissement d'une entente de partenariat avec l'Université Laval pour l'implantation du programme *Prévention de la violence et philosophie pour enfants* par lequel des élèves de 5 à 12 ans sont amenés à réfléchir à des situations de vie courante, et ce, à raison d'une heure par semaine. Le dialogue philosophique s'effectue à partir de la lecture de romans adaptés selon l'âge des élèves. En plus de contribuer à diminuer les comportements agressifs dans les écoles, le programme permet d'augmenter l'estime de soi des élèves. Notons que 14 écoles de la CSMV ont implanté ce programme et qu'une dizaine d'écoles de la CSMV sont en processus d'implantation.
- Plusieurs de nos écoles ont recours régulièrement aux services de la police de Longueuil.
- Le territoire de la CSMV étant situé en milieu urbain, les établissements sont tous à proximité de lieux de restauration rapide. Cette proximité favorise la consommation d'aliments non conformes à la politique sur les saines habitudes de vie et incite davantage les élèves à manger à l'extérieur de l'école plutôt qu'à utiliser les services de cafétéria au sein desquels nos programmes de saine alimentation sont en vigueur.
- Activité sportive *KM Marie-Victorin* proposant différentes épreuves de course aux parents et élèves des écoles primaires de la CSMV.
- Ligue de minibasket regroupant plus de 1 000 joueurs provenant de nos écoles primaires.

### Zones de performance :

- La CSMV a récolté le Prix d'excellence 2008 de l'administration publique, catégorie *Éducation*, remis par l'Institut d'administration publique du Québec, pour le programme *Prévention de la violence et philosophie pour enfants*.
- La Commission scolaire et tous ses établissements ont un plan d'intervention et de mesures d'urgence actualisé.
- La CSMV s'est dotée d'une politique sur les saines habitudes de vie qui est non seulement appliquée, mais aussi très valorisée dans les milieux.
- Toutes les écoles de la CSMV respectent le volet *alimentation* de la politique sur les saines habitudes de vie.
- La majorité des écoles primaires ont mis en place un programme de renforcement des comportements pacifiques et de médiation entre les pairs.
- Tenue d'une activité sportive annuelle à l'intention des élèves, soit *La santé... Entretien la flamme!*, sous forme de course à relais, qui s'effectue d'un établissement à l'autre, s'adresse à l'ensemble de notre réseau et bénéficie de la présence de Josée Lavigueur comme porte-parole.

### Zones de vulnérabilité :

- Seulement 20 % des écoles primaires ont déjà effectué une analyse de situation au regard de l'intimidation à la suite de laquelle elles ont développé un plan d'action.
- Seulement quatre écoles secondaires sur neuf ont implanté un programme alternatif à la suspension scolaire et lié à un ou des actes de violence.
- Les établissements n'ont pas de référentiel commun sur la définition d'un environnement sain et sécuritaire.

### Résultats mesurables

**Objectif et cible :** Augmenter de 80 points de pourcentage, pour atteindre 100 %, le taux d'établissements ayant effectué un portrait de situation des manifestations de la violence à l'école – dont les actes d'intimidation – d'ici 2012 dans le but de mettre en place une stratégie d'intervention en prévention et en traitement de la violence intégrée à leur projet éducatif et à leur plan de réussite.

**Indicateur utilisé :** Taux d'établissements ayant effectué un portrait de la situation des manifestations de la violence à l'école.

**Objectif et cible :** Augmenter de 55,6 points de pourcentage, pour atteindre 100 %, le taux d'établissements secondaires ayant implanté un programme alternatif à la suspension scolaire suite à un ou des actes de violence, d'ici 2012.

**Indicateur utilisé :** Taux d'établissements secondaires ayant implanté un programme alternatif à la suspension scolaire suite à un ou des actes de violence.

### Moyens proposés

(en lien avec les zones de non-performance)

- Développer des outils diagnostiques et utiliser ces mêmes outils à des périodes définies au préalable, permettant ainsi une analyse sur la base de données comparables.
- Diffuser et accompagner les équipes-écoles dans l'appropriation de moyens efficaces répertoriés par l'Institut national de la santé publique du Québec à l'égard des facteurs de protection (alternative à la suspension).
- Rendre disponibles les questionnaires de l'Institut national de la santé publique du Québec aux écoles pour élaborer le portrait de la situation au regard des facteurs de protection (phénomènes de violence à l'école).
- Accompagner les équipes-écoles dans l'élaboration d'une stratégie d'intervention en prévention et en traitement de la violence, qui sera intégrée à leur projet éducatif et à leur plan de réussite.
- Inciter les écoles secondaires à utiliser le *Suivi personnalisé Internet (SPI)* comme système d'encadrement et de reconnaissance.
- Accompagner les établissements secondaires dans l'implantation d'un protocole de prévention des toxicomanies.
- Accompagner les établissements secondaires dans l'implantation d'un protocole de prévention de l'intimidation.

## But ministériel 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

### Constats

À cet égard, la situation de la CSMV diffère de l'ensemble de la province. Notre taux actuel d'admission en FP pour les élèves de moins de 20 ans est de 9 points supérieur à celui de la province pour l'année 2007-2008, soit un taux de 43,7 %.

Le mode de sélection des élèves ne permet pas d'accorder une priorité à un élève sur la base de son âge. Les critères d'admission sont : conformité aux préalables et résultats aux tests d'aptitude et d'intérêt qui sont administrés par une firme indépendante et l'âge du candidat ne fait pas partie des critères. Certains programmes, dont en santé, nécessitent une plus grande maturité des candidats afin qu'ils complètent leur formation.

Pour 17 programmes, le nombre d'élèves admis est très faible par rapport aux élèves inscrits puisque peu de places sont disponibles. Il y a neuf programmes pour lesquels il y a équilibre entre le nombre d'élèves inscrits et le nombre d'élèves admis. Pour dix autres programmes (voir zones de vulnérabilité), il est difficile de trouver des candidats malgré des besoins élevés en main-d'œuvre.

Le taux de persévérance dans les programmes est variable non seulement d'un programme à l'autre, mais également à l'intérieur d'un même programme.

#### Zones de performance :

- Le taux d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle était de 43,7 % en 2007-2008, alors qu'il était de 41 % en 2004-2005. Ces résultats dépassent largement la moyenne provinciale de 34,1 % pour l'année 2007-2008.

#### Zones de vulnérabilité :

- Considérant qu'il est essentiel de poursuivre l'accroissement du nombre d'élèves de moins de 20 ans en FP, nous constatons que le nombre de places disponibles pour accueillir davantage d'élèves de jour est insuffisant. Les espaces nécessaires à l'augmentation du nombre d'élèves de jour ne sont pas disponibles alors que les besoins du marché du travail en Montérégie sont criants dans les secteurs de formation suivants : santé et bioalimentaire.
- Malgré une offre intéressante et de nombreuses places disponibles de soir, les admissions sont faibles.
- Programmes pour lesquels les demandes d'admission sont faibles et les besoins en main-d'œuvre importants dans notre milieu : tôlerie de précision, boucherie de détail, mise en œuvre de matériaux composite et techniques d'usinage.
- Programmes pour lesquels le taux de persévérance est le plus faible : cuisine, pâtisserie, service de restauration, esthétique, décoration d'intérieur, dessin de bâtiments, procédés infographiques, secrétariat médical, réparation d'appareils électroniques audiovisuel, techniques d'usinage et matériaux composites.

### Résultats mesurables

**Objectif et cible :** Augmenter de 3,3 points de pourcentage le nombre de nouvelles inscriptions en formation professionnelle par des élèves de moins de 20 ans, soit de 43,7 % en 2007 (MELS, système AGIR) à 47 % en 2014.

**Indicateur utilisé :** Nombre de nouvelles inscriptions en formation professionnelle, avec ventilation par âge et programme.

### Moyens proposés

(en lien avec les zones de non-performance)

- Augmenter la capacité d'accueil pour les programmes de formation professionnelle, de jour, dans les disciplines ci-haut mentionnées afin de répondre adéquatement aux besoins de formation de main-d'œuvre ciblés dans les secteurs d'emplois prioritaires en Montérégie.
  - Mettre en œuvre le plan d'organisation scolaire FP-ÉA adopté par le Conseil des commissaires le 23 février 2010 (disponible sur le site Internet de la CSMV à l'adresse : [http://www.csmv.qc.ca/9servicescsmv/pdf/plan\\_org\\_scol/FPEA/Plan\\_organisation\\_scolaire-CFP\\_EA.pdf](http://www.csmv.qc.ca/9servicescsmv/pdf/plan_org_scol/FPEA/Plan_organisation_scolaire-CFP_EA.pdf)).
- Mettre en place des mesures favorisant l'admission des moins de 20 ans dans les programmes pour lesquels le taux d'admission est faible.
  - Plan de communication pour faire la promotion de la formation professionnelle.
  - Explorer la possibilité de mettre en place un nouveau programme en aéronautique qui permettrait d'augmenter l'intérêt à l'égard des programmes actuellement disponibles dans la carte d'options de la CSMV : matériaux composites, tôlerie de précision et mécanique de tôlerie – volet aéronautique.
  - En collaboration avec certaines de nos écoles secondaires, offrir un programme particulier préparant à la formation professionnelle, tel que prévu à la Loi sur l'instruction publique (Art. 457.2).
  - En collaboration avec certaines de nos écoles secondaires, mettre en place des projets de concomitance avec un programme d'études professionnelles menant à un DEP.
  - En collaboration avec certains de nos centres d'éducation des adultes, mettre en place un programme particulier préparant à la formation professionnelle.
- Mettre en place des mesures afin d'augmenter le taux de persévérance dans les programmes ciblés dans la zone de vulnérabilité.
  - Permettre l'accès à certains programmes de formation professionnelle en favorisant l'enseignement individualisé.
  - Ajouter des services complémentaires.
  - Assurer un meilleur encadrement pédagogique.

## V. MÉCANISMES DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTES MIS EN PLACE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

- ✓ Rencontres périodiques par les directeurs généraux adjoints auprès des directions d'établissement pour effectuer un suivi quant aux cibles identifiées.
- ✓ Implantation du système LUMIX, conçu par la société GRICS, afin de faciliter le suivi des résultats de l'ensemble des élèves de la Commission scolaire.
- ✓ Rapport d'étape à la mi-année relatif à la convention de gestion et de réussite éducative par les directions d'établissement.
- ✓ Rapport annuel relatif à la convention de gestion et de réussite éducative par les directions d'établissement.
- ✓ Publication des résultats globaux par le biais le rapport annuel de la Commission scolaire, au plus tard, en janvier suivant la fin de l'année scolaire.
- ✓ Présentation du rapport annuel en séance publique du Conseil des commissaires, au plus tard, en janvier suivant la fin de l'année scolaire.

## VI. LES ENGAGEMENTS DES PARTIES

- ✓ Considérant que la convention de partenariat vise à accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves ;
- ✓ Considérant que les commissions scolaires contribuent à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels ;
- ✓ Considérant que la signature de la convention de partenariat n'a pas pour objectif d'ajouter des ressources financières additionnelles à celles qui sont allouées à la commission scolaire conformément aux règles budgétaires ;
- ✓ Considérant que les commissions scolaires contribueront, s'il y a lieu, à des travaux qui seront mis en place par le MELS afin de définir de nouveaux indicateurs.

Les parties conviennent des engagements suivants :

### Le MELS s'engage à :

- ✓ Soutenir la commission scolaire dans la mise en œuvre et le suivi de sa convention de partenariat et dans le processus de reddition de comptes;
- ✓ Fournir, au fur et à mesure de leurs disponibilités, des données statistiques, de l'information ou des analyses pertinentes permettant de soutenir la mise en œuvre de la convention de partenariat.

### La Commission scolaire s'engage à :

- ✓ Assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui lui sont confiés.


## VII. LA DURÉE DE LA CONVENTION

- ✓ La présente convention de partenariat s'échelonne de la date de sa signature au 30 juin 2014.
- ✓ Une révision annuelle sera faite après le dépôt du rapport annuel de la Commission scolaire.
- ✓ Afin d'arrimer le plan stratégique et la présente convention, il est possible que la durée de vie du plan stratégique soit prolongée de 2012 à 2014, selon la décision que prendra le Conseil des commissaires en temps utile.

## VIII. LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

En foi de quoi, les parties ont signé le 6 août 2010.

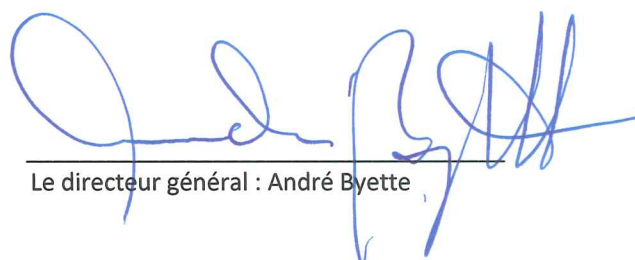
Pour le Ministère :

  
La ministre : Michelle Courchesne

  
Le sous-ministre adjoint responsable des régions :  
Alain Veilleux

Pour la Commission scolaire Marie-Victorin :

  
La présidente : Lucie Désilets

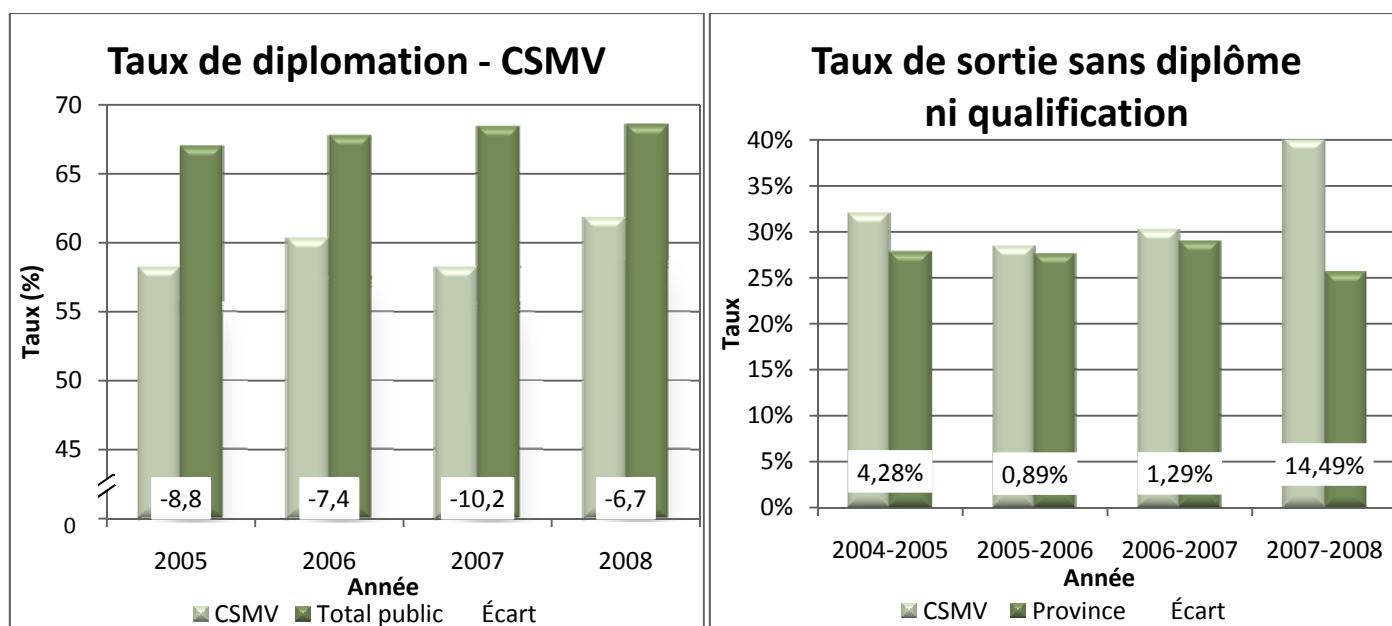
  
Le directeur général : André Byette

**Lexique – Acronymes et définitions**

AFP	Attestation de formation professionnelle	ÉNA	École nationale d'aérotechnique
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle	ETP	Équivalent temps complet
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération	FGA	Formation générale des adultes
CFMS	Certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	FGJ	Formation générale des jeunes
CFPT	Centres de formation professionnelle et technique	FP	Formation professionnelle
CHSLD	Centre hospitalier de soins longue durée	IMSE	Indice de milieu socio-économique
CLSC	Centre local de services communautaires	ISFR	Indice du seuil de faible revenu
CRÉ	Conférence régionale des élus	ISPJ	Insertion sociale et professionnelle des jeunes
CS	Commission scolaire	JADE	Système informatique utilisé pour la transmission d'informations entre la CS et le MELS
DDS	Dépistage du décrochage scolaire	MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
DEFIS	Démarche éducative favorisant l'intégration sociale	PACTE	Programmes d'études adaptés avec compétences transférables essentielles
DEP	Diplôme d'études professionnelles	PIA	Plan d'intervention adapté
DES	Diplôme d'études secondaires		
ÉHDAA	Élève handicapé et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage		

Clientèle issue de l'immigration : élève né à l'extérieur du Québec ou dont l'un des parents est né à l'extérieur du Québec  
 École à mandat régional : École dont le mandat vise à desservir des élèves de la région administrative.  
 École à mandat suprarégional : École dont le mandat vise à desservir la clientèle de l'ouest de la province.

**But 1 – L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans**

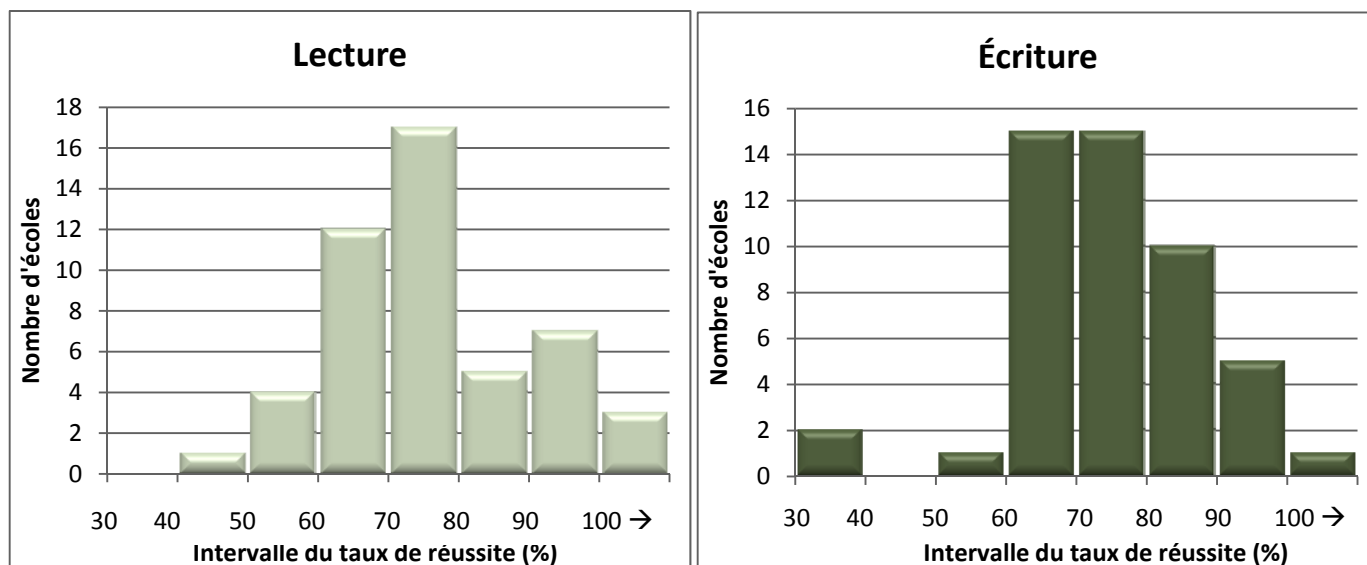


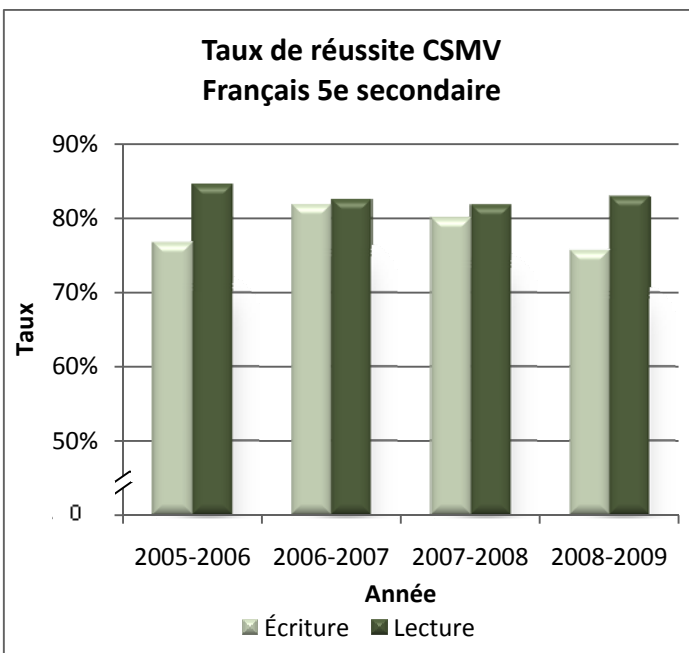
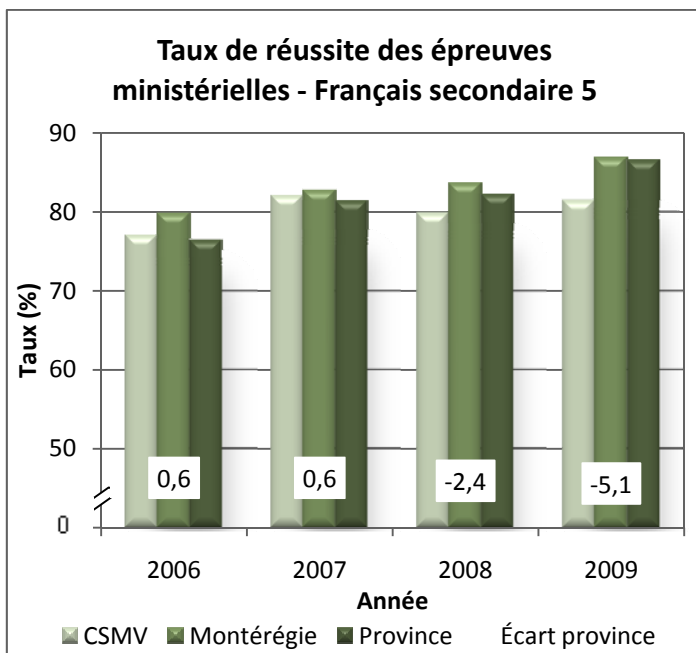
**Diplomation des élèves des écoles secondaires Gérard-Filion, Jacques-Rousseau et Mgr-A.-M.-Parent en 2007 selon l'origine ethnique**

Origine	Diplômés	Non diplômés	Total
Québécois	548 49 %	570 51 %	1117
Issus immigration	94 48 %	104 53 %	195
<b>Total</b>	<b>642 49 %</b>	<b>674 51 %</b>	<b>1312</b>

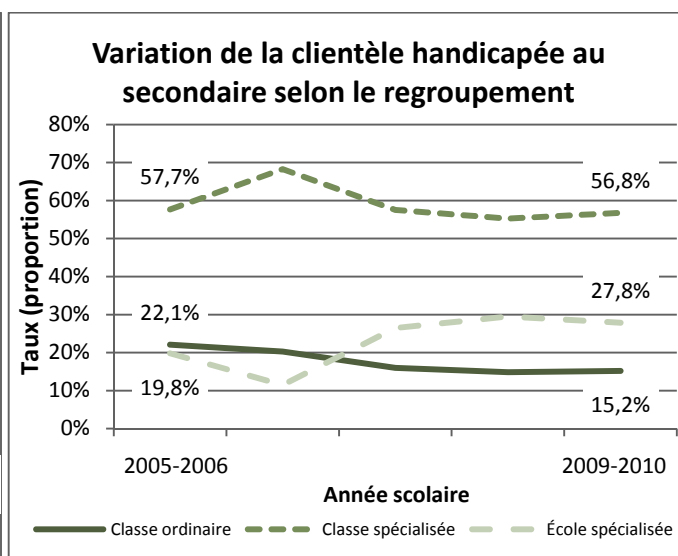
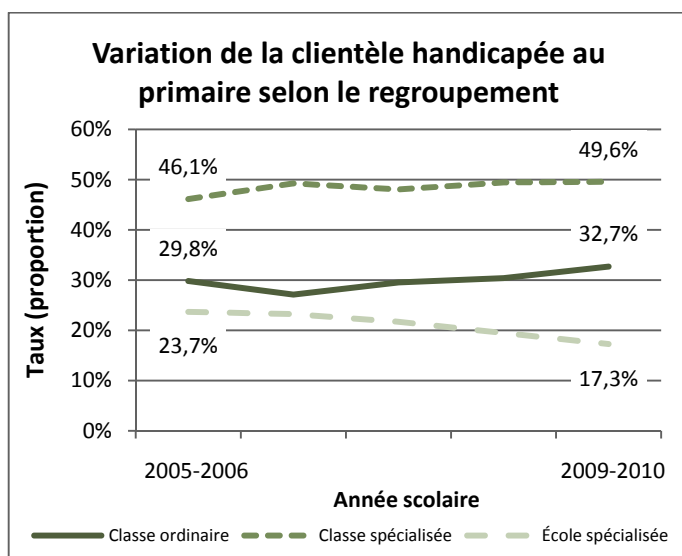
**But 2 – L'amélioration de la maîtrise de la langue française**

**Primaire – Répartition des taux de réussite par école au sommaire (2e année du 3e cycle) en considérant le seuil de réussite à 67 %**





#### But 3 — L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage



#### Certificat à un métier semi-spécialisé — Année 2008-2009

École	Nombre d'inscriptions	Nombre de certifications	Taux de qualification
André-Laurendeau	16	10	63 %
Gérard-Filion	55	37	67 %
Hélène-De Champlain	4	2	50 %
Jacques-Ouellette	10	3	30 %
Jacques-Rousseau	39	29	74 %
Mgr-A.-M.-Parent	63	27	43 %
<b>CSMV</b>	<b>187</b>	<b>108</b>	<b>58 %</b>

#### Secteur de provenance des décrocheurs 2007

École	Régulier	Adaptation scolaire
Monseigneur A.-M.-Parent	52,4 % 97	47,6 % 88
Jacques-Rousseau	73,0 % 43	27,0 % 116
Gérard-Filion	40,1 % 128	59,9 % 191
<b>Total</b>	<b>40,4 % 268</b>	<b>59,6 % 395</b>

#### But 4 — L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

Aucun tableau complémentaire.

#### But 5 — L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

CSMV — Formation professionnelle	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Nombre nouveaux inscrits</b>	1248	1102	1297	1351
<b>Nombre nouveaux inscrits — 20 ans</b>	512	477	546	591
<b>Proportion de - 20 ans</b>	41,0 %	43,3 %	42,1 %	43,7 %
<b>Proportion de - 20 ans [Provincial]</b>	33,4 %	32,5 %	33,3 %	34,1 %
<b>Écart CSMV -vs- Province</b>	<b>7,6 %</b>	<b>10,8 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>9,6 %</b>